

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 27 JUIN 2015

La réunion d'été du groupe collégiales a rassemblé pratiquement tous les membres de l'équipe puisque nous étions quatorze, Catherine Saint-Martin et Emmanuel Moureau n'ayant pu finalement nous rejoindre à cause de perturbations dans les transports. Nous avons accueilli avec plaisir Ewen Thual, élève à l'École nationale des Chartes qui après un master 2, prépare une thèse sur les collégiales de Bretagne, ainsi que Sofiane Abdi qui a déjà travaillé avec nous sur les collégiales du diocèse d'Amiens. Jean-Pierre Brelaud qui a quitté l'équipe depuis quelque temps a donné des nouvelles et n'exclut pas de nous rejoindre à nouveau quand sa situation sera plus assurée.

La réunion débute comme toujours par un échange sur les actualités de la recherche. En matière de diplômes universitaires, on doit noter l'inscription en thèse à l'EPHE sous la direction de Dominique Barthélemy de Pauline Bouchaud qui travaille sur la chronique d'Etienne Maleu, chanoine de Saint-Junien dans le diocèse de Limoges, qui écrit son œuvre au tout début du XIV^e siècle. Plus récemment encore, Thomas Lacomme est inscrit en thèse dans le même établissement sous la direction de Laurent Morelle. Il a pour projet l'édition du cartulaire de la collégiale Saint-Etienne de Troyes, grande fondation du comte Henri le Libéral en 1157. Pour une autre époque que le Moyen Age mais qui nous intéresse également, François Hou s'inscrira en doctorat à la rentrée 2015-2016 à Paris I sous la direction de Philippe Boutry sur le devenir de plusieurs chapitres cathédraux et de leurs chanoines en France entre 1789 et 1830. Je soutiendrai mon HDR le 4 décembre 2015, à l'Université de Saint-Etienne (CERCOR), avec Thierry Pécot comme garant et présenterai un travail sur la sécularité canoniale au Moyen Age dans le royaume de France. Je souligne combien le travail mené en équipe depuis de nombreuses années a contribué à l'écriture de ce mémoire.

Monique Maillard rappelle l'organisation d'un colloque à Maubeuge en juin 2015 sous la responsabilité de Jean Heuclin et qui portera sur *Chapitres de chanoines et de chanoinesses du IX^e au XVIII^e siècle*. Nathanaël Nimmegeers nous fait part enfin d'un projet de colloque sur la règle d'Aix en *Francia media* pendant le haut Moyen Age, en collaboration avec Florence Close de l'université de Liège et avec l'université libre de Bruxelles.

Hervé Chopin évoque en quelques mots les fruits de son séjour à l'Ecole française de Rome qui lui a permis de procéder à des dépouillements dans les fonds de l'Archivio Segreto Vaticano : confirmations pontificales d'actes de fondation de collégiales au XV^e siècle, bullaire de Félix V pour le diocèse de Lyon, actes sur la fondation des collégiales de Pont de Vaux et de Meximieux, suppliques adressées par les clercs de ce diocèse sous Sixte IV. La recherche est intéressante pour élucider les circonstances de la tentative d'érection de deux diocèses à la Renaissance, celui de Bourg et celui de Chambéry et leur connexion avec la fondation d'églises collégiales.

Nous poursuivons en évoquant le parcours de notre projet Colémon déposé à l'ANR en phase 1 à l'automne 2014. Il a été retenu pour la phase 2 et les rapports établis par trois experts à l'issue de la phase 1 ont été examinés par nous. Les résultats finaux seront connus à l'été 2015.

La visite de notre site montre que la plupart des diocèses est désormais attribuée mais que les notices des collégiales sont loin d'être remplies de manière égale, ce à quoi il nous faudra être attentif maintenant. De même, il nous faut régulièrement mettre à jour nos CV et la liste de nos publications dans la rubrique Activités de notre site. Celui là a connu un regain de fréquentation de la part des internautes des 5 derniers mois, ce qui rend d'autant plus importantes ces mises à jour.

La fréquentation de la base de données ne cesse pas d'être très régulière, à hauteur de 150 à 200 pages par semaine pour un public de 30-40 personnes. Elle a été citée récemment comme outil

de travail sur les chanoines et leurs établissements dans l'ouvrage de Julia Barrow, *The Clergy in the Medieval World. Secular Clerics, their Families and Careers in North-Western Europe, c. 800-c. 1200*, paru à Cambridge en 2015. Les dernières modifications de la base concernent le diocèse de Besançon par Frédéric Genévrier qui recense désormais 18 collégiales. Le diocèse d'Avignon a commencé à être saisi grâce à Emmanuel Moureau.

L'après-midi est consacré à la communication d'Ewen Thual, tirée de son mémoire de Master 2 sur les collégiales de Haute-Bretagne (diocèses de Rennes et de Nantes). Celles-ci ont été étudiées grâce aux fonds qu'elles ont laissés dans les séries G et H des Archives départementales de l'Ille et Villaine et de la Loire Atlantique (Saint-Donatien-Saint-Rogatien de Nantes ayant été transformée en chartreuse au XV^e siècle) mais aussi grâce aux actes conservés par l'historiographie bretonne (dom Morice) et le remarquable trésor des chartes des ducs de Bretagne. Ce sont surtout des fondations tardives puisque seulement deux, Fougères et Vitré (Sainte-Marie), sont des fondations des X^e ou XI^e siècles, et qu'elles ont été vite régularisées. Toutes les autres (c'est-à-dire 7) ont été créées à partir du XIII^e siècle, en mettant à part le cas compliqué de Saint-Aubin de Guérande qui existe peut-être déjà à l'époque carolingienne. La Guerche (1206) et Vitré (1209) sont des collégiales castrales fondées par deux importantes familles seigneuriales, en concurrence l'une avec l'autre. Notre-Dame de Nantes (1325), située non loin de la cathédrale dans la cité ducale, est la seule fondation épiscopale du corpus puisque toutes les autres collégiales sont d'origine laïque : Saint-Donatien de Nantes, fondation ducale en 1350, Notre-Dame de Clisson, fondation d'Olivier de Clisson en 1411 et Sainte-Madeleine de Champeaux, fondation de la puissante famille des Espinay en 1448. Ces institutions comptent en moyenne 12 à 14 chanoines et se dotent de dignitaires, dont certains ont des titulatures que l'on retrouve ailleurs : outre les prévôts et doyens, on note un chefcier à La Guerche et à Notre-Dame de Nantes, un trésorier à Vitré, chapitre dont la configuration évoque celle de la future Sainte Chapelle du Palais à Paris, ce qui ne laisse pas de surprendre. Un autre cas étonnant est la création d'une collégiale épiscopale à Nantes (Notre-Dame) par sécularisation d'un prieuré préexistant. Plusieurs collégiales ont été choisies comme lieux de sépulture, pas forcément d'ailleurs par leur fondateur ou sa lignée, en témoigne l'élection de sépulture par le duc Pierre II à Notre-Dame de Nantes en 1447. D'autres ont aussi partie liée avec la mémoire, notamment celle du passé breton, puisque Saint-Aubin de Guérande revendique une fondation ancienne, royale et épiscopale, et à peu de distance de là, dans le diocèse de Vannes, le duc Jean IV, de la dynastie des Montfort, fonde Saint-Michel à Auray, en mémoire de la victoire obtenue par lui en 1364 contre son rival Charles de Blois, à l'issue de la guerre de succession de Bretagne. Et Pierre le Baud, chantre puis doyen de la collégiale voisine et sœur de Vitré, Saint-Tugal de Laval (diocèse du Mans), puis trésorier de La Madeleine de Vitré, fut l'historiographe de la duchesse Anne, et rédigea la première histoire officielle de la Bretagne. Le fonctionnement interne des institutions est enfin connu par la conservation de beaux actes de fondation (ou de transformation, comme celle de Saint-Donatien de Nantes en chartreuse en 1445 par le duc François I^{er}) et surtout de statuts détaillés (1477 pour Champeaux, 1499 pour Notre-Dame de Nantes, 1518 à La Guerche). Malgré l'omniprésence des laïcs dans ces créations, il faut noter que l'épiscopat breton est toujours présent lors de ces événements, témoignant de la proximité entre cadres ecclésiastiques et élites laïques du duché.